



# DPC sous la loupe Printemps 2026

Aperçu des nouveautés dans CERT+, mises à jour susceptibles d'entraîner des répercussions pour les prestataires de DPC et rappels utiles en cette période chargée du printemps et de l'été.

## Dans ce numéro :

- Mises à jour de la plateforme CERT
- Examen prioritaire — Projet pilote
- Norme 8.0 — Audits et processus en cas de violations
- Conditions générales pour les exposants et les commanditaires
- Demandes provinciales et nationales
- Conseils utiles
- Rappels
- Inscription au webinaire DPC sous la loupe du printemps
- Ressources
- Mise à jour du Code d'éthique du CQDPCM

## Mises à jour de la plateforme CERT+

### Un meilleur contrôle organisationnel

CERT+ offre désormais de meilleures fonctionnalités de contrôle au niveau organisationnel, afin de simplifier la gestion des utilisateurs et d'améliorer la supervision.

### Responsabilités de la personne-ressource principale

La personne-ressource principale dispose désormais de responsabilités et de capacités accrues au sein de son organisation. Elle en assure la gestion globale, y compris celle des utilisateurs qui ont accès à ses programmes.

- Gestion globale des utilisateurs associés à l'organisation prestataire — la personne est chargée de maintenir des renseignements exacts sur l'organisation prestataire
- Possibilité d'approuver les demandes de nouveaux utilisateurs souhaitant se joindre à l'organisation
- Possibilité de retirer les utilisateurs de l'organisation

## Visibilité sur les programmes de l'organisation prestataire

- Tous les utilisateurs d'une organisation prestataire peuvent maintenant consulter, modifier et gérer l'ensemble des demandes au stade préliminaire et en cours qui appartiennent à leur organisation. Cela s'applique aux demandes amorcées par une autre personne de leur organisation.
- Tous les utilisateurs d'une organisation prestataire peuvent voir et ajouter des séances à n'importe quel programme approuvé appartenant à leur organisation. Cela s'applique aux programmes approuvés commencés par une autre personne de leur organisation.

Veuillez vous assurer que les renseignements relatifs à la personne-ressource principale sont exacts et à jour, car les attestations annuelles leur seront renvoyées en novembre 2026.

## Examen prioritaire — Projet pilote

Un examen prioritaire pour les demandes nationales fait actuellement l'objet d'un projet pilote. Il s'agit d'un service facultatif offert moyennant des frais supplémentaires, qui permet aux prestataires de DPC admissibles de soumettre des programmes généraux à des fins de certification nationale lorsque les délais sont plus courts que la période de traitement minimale habituelle de six semaines.

Ce service est offert selon la capacité du personnel d'examen et s'applique uniquement aux programmes généraux (p. ex., conférence à prestation unique, séries d'activités régulières et tout autre programme ou activité de DPC). Les demandes d'examen prioritaires doivent être soumises au moins 14 jours avant la date de début de l'activité et ne peuvent être réglées que par carte de crédit.

Étant donné que le bureau du CMFC qui reçoit la demande doit avoir les ressources nécessaires pour la traiter, la disponibilité peut varier d'un bureau et d'une province à l'autre.

L'examen prioritaire permet d'accélérer le traitement de la demande, mais il ne garantit pas l'approbation de la certification ni l'achèvement du processus avant la date de début de l'activité. Comme pour toutes les demandes, le délai de traitement dépend de la réception du paiement, de la confirmation des membres du comité de planification scientifique, de l'exhaustivité des réponses fournies dans la demande, de la soumission de documents justificatifs ainsi que des délais de réponse aux demandes de renseignements supplémentaires ou de changements requis.

Pour ces raisons, aucun délai précis ne peut être garanti pour l'examen prioritaire. Celui-ci donne la priorité à votre demande dans le cadre du processus de certification, et des examinateur·rices s'engagent à en assurer le traitement dans les meilleurs délais.

### Dates d'interruption des services

Comme le traitement des demandes d'examen prioritaire dépend de la capacité du personnel, la disponibilité peut varier. Par exemple, les demandes soumises en décembre ne pourront pas faire l'objet d'un examen prioritaire. En outre, la disponibilité pendant les mois d'été dépendra des congés.

Une fois encore, nous recommandons aux prestataires de DPC de s'assurer de la disponibilité du bureau du DPC avant la période minimale de six semaines nécessaire à l'examen prioritaire.

---

## Norme 8.0 — Audits et processus en cas de violations

La [Norme 8.0 — Audits et réponse aux violations liées aux politiques et procédures de la certification Mainpro+](#) a été mise à jour afin de préciser les processus d'audit et les étapes à suivre en cas de violations. Elle est désormais accessible en ligne pour consultation.

---

## Conditions générales pour les exposants et les commanditaires

Conformément à la Norme administrative [2.2 — Rôle du comité de planification scientifique](#), le Comité de planification scientifique doit avoir le contrôle exclusif et demeurer indépendant des commanditaires financiers de l'activité. De plus :

- Les bourses à visée éducative soutiennent l'activité, mais n'influencent pas son contenu ou sa prestation
- Le soutien en nature suit les mêmes exigences en matière d'indépendance et nécessite également des ententes écrites
- Une aide (logistique, p. ex.) peut être offerte, mais elle ne doit jamais orienter ou influencer le programme. Elle relève du Comité de planification scientifique. Les

commanditaires ne peuvent pas intervenir dans la conception (contenu, format, brochures, Hall d'exposition, etc.) ou la prestation (lieu, services tiers, plateforme d'hébergement, etc.) de l'activité.

Il peut être utile de considérer les bourses comme des **fonds non affectés** qui sont destinés à soutenir une activité pédagogique indépendante.

Pour connaître les conditions à inclure dans toutes les ententes écrites avec les commanditaires (que le soutien soit financier, en nature, avec ou sans but lucratif), veuillez vous reporter à la question 18 de la [foire aux questions sur la mise en œuvre de la Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées](#).

---

## Demandes provinciales et nationales

Vous vous êtes déjà demandé quelle est la différence entre une demande provinciale ou nationale ? Tout dépend de la façon dont l'activité est annoncée. Si des personnes de plusieurs provinces ou territoires sont invitées, la demande est considérée comme nationale et envoyée au bureau national à des fins d'évaluation. Si des personnes d'une seule province ou d'un seul territoire sont invitées, la demande est provinciale.

### Testez votre compréhension

Un prestataire de DPC offre une conférence en personne et en direct au Québec. Des personnes de tout le Canada sont attendues. Il y a un hall d'exposition, mais pas de commanditaires. Dans la section « Prestation » sur le formulaire de demande, comment le prestataire de DPC doit-il répondre à la question suivante ?

\*Ce programme sera-t-il annoncé dans une seule province/un seul territoire ?

\*Oui/Non

[Découvrez la réponse.](#)

---

## Conseils utiles

- Lorsqu'une demande vous est retournée, **copiez et collez les commentaires de l'examineur·rice dans un document séparé** afin de pouvoir en faire le suivi et les résoudre un à un. Ainsi, les nouvelles soumissions seront plus simples et plus rapides.
- Communiquez avec le(s) représentant(-es) membres du CMFC seulement une fois le paiement soumis. Ces personnes verront ensuite l'activité de DPC en attente de confirmation dans CERT+.
- **Effectuez le paiement par carte de crédit dans la mesure du possible.** Les demandes réglées par chèque ou TEF accuseront des retards importants.
  - Rappel : l'examen prioritaire ne peut être payé que par carte de crédit.

- Faites toutes les mises à jour **directement sur le formulaire de demande** — les examinateur-rices ne recevront pas les courriels contenant de la rétroaction envoyés à l'adresse certplus@cfpc.ca.
- N'utilisez pas la fonction de clavardage pour les demandes urgentes. Il est préférable d'y avoir recours pour transmettre des renseignements. Faites toujours un suivi par courriel pour les questions urgentes.

## Rappels

### Le cycle des membres du CMFC se termine le 30 juin 2026

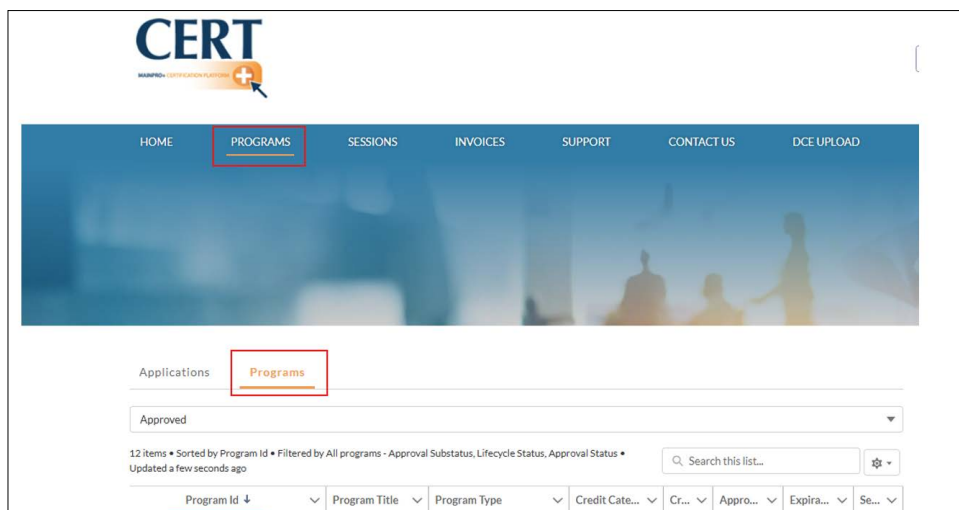
Pour vous assurer que les personnes participantes pourront inscrire leurs crédits Mainpro+<sup>MD</sup> pour les activités effectuées, veuillez procéder à l'inscription directe des crédits (IDC) et émettre des attestations de participation avant le 30 juin.

### Soumettez vos séances!

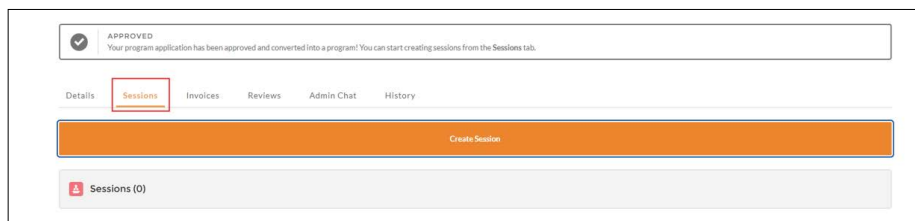
Une fois qu'une demande est approuvée, veuillez vous assurer que **toutes les séances sont soumises dans CERT+**. Dans le cas contraire, les personnes participantes ne pourront pas trouver ou inscrire leurs crédits.

Pour ajouter des séances, veuillez suivre les directives ci-dessous :

1. Accédez à la page Programmes.
2. Sélectionnez l'onglet Programmes.
3. Sélectionnez le numéro d'identification du programme (à six chiffres).



4. Cliquez sur l'onglet Séances dans le programme.
5. Cliquez sur le bouton Créer une séance afin de générer un formulaire pour une nouvelle séance.
6. Remplissez le formulaire.
7. Cliquez sur le bouton Soumettre.



Une fois la séance créée, veuillez vous assurer que le **numéro d'identification unique de la séance à 9 chiffres** a bien été ajouté à l'attestation de participation au programme. Si ce **numéro** ne figure pas sur l'attestation, les membres seront redirigés vers le prestataire de DPC pour obtenir une attestation mise à jour. Voir un exemple d'attestation de participation.



## Attestation de Participation

La présente atteste que

<Prénom, Nom de famille>

A participé au programme suivant :

<Titre du programme et/ou module>

Titre de l'activité  
tel qu'approuvé  
dans CERT+

**Organisé par:** <Nom du prestataire de DPC ayant soumis l'activité dans CERT+>

**Numéro d'identification de la séance à 9 chiffres dans CERT+ :** <Numéro d'identification du programme du CMFC indiqué dans le courriel d'approbation + numéro d'identification de la séance — p. ex., 123456-001>

**Date(s) de la séance :** <Période pour le numéro d'identification de la séance dans Cert+ >

S'il s'agit d'un  
programme  
asynchrone, vous  
pouvez indiquer  
la date à laquelle  
la personne a  
terminé l'activité

**Lieu:** p. ex., Sudbury (Ontario)/Webdiffusion/RTO/En ligne

**Insérer le/les énoncé(s) de certification ici**  
(conformément à la Norme administrative [2.8 Énoncés de certification](#))

\_\_\_\_\_  
Signature d'une personne autorisée de l'organisation prestataire de DPC  
(requisse pour les activités offertes au Québec)

\*\*Il s'agit seulement d'un exemple. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Norme administrative [2.6 Enregistrement de la participation aux activités certifiées Mainpro+](#).

---

## Inscrivez-vous au webinaire DPC sous la loupe du printemps

Retenez les dates ci-dessous et joignez-vous à l'équipe CERT+ pour poser des questions sur les normes révisées, la nouvelle plateforme, etc. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions à l'avance par courriel à [certplus@cfpc.ca](mailto:certplus@cfpc.ca).

- Anglais : le 10 juin 2026 à 15 h (HE) |  
[Inscrivez-vous dès aujourd'hui](#)
- Français : le 10 juin 2026 à 13 h (HE) |  
[Inscrivez-vous dès aujourd'hui](#)

### Testez votre compréhension — Réponse

Même si l'activité n'est offerte que dans une province (Québec), la réponse à cette question est **non**, puisque l'activité est **annoncée** dans plusieurs provinces/territoires.

---

## Mise à jour du Code d'éthique du CQDPCM

Le Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) a mis à jour son [Code d'éthique](#). Toute activité offerte au Québec doit s'y conformer.

Le CQDPCM organise un webinaire en français le 28 mai, de 12 h à 13 h (HE). Les prestataires de DPC intéressés peuvent y participer sur [inscription](#).

---

## Ressources

Nous invitons les prestataires de DPC à poursuivre leurs efforts pour intégrer davantage les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans leurs activités.

Nous vous recommandons de consulter les ressources suivantes :

- [Conseils pratiques sur l'intégration des perspectives des patients dans les activités de DPC](#)
- [Conseils pratiques pour répondre aux critères en matière d'équité, de diversité et d'inclusion \(ÉDI\) dans la certification Mainpro+](#)
- [Conseils pratiques pour l'utilisation du modèle alternatif combiné de divulgation des conflits d'intérêts](#)

Toutes les ressources sont disponibles sur le site Web du CMFC, à la page [Certification des programmes de DPC](#).

## Communiquez avec nous

Vous avez besoin de plus amples renseignements ?

✉ Courriel : [certplus@cfpc.ca](mailto:certplus@cfpc.ca)

☎ Numéro de téléphone de l'équipe de certification : 1 866 242-5885

© 2026 Le Collège des médecins de famille du Canada